



Tuyau d'évacuation des fumées en fibrociment (amiante)

Par **miosca**, le **26/03/2016** à **10:15**

Bonjour,

Le tuyau d'évacuation des fumées de mon restaurant que je loue en location gérance à mon bailleur, est en fibrociment (amiante).

Je lui ai déjà demandé plusieurs fois de le changer mais il me répond qu'il n'est pas dangereux est qu'il n'est pas obligé de le changer.

Comment puis je l'obliger à le changer car il est friable à certains endroits et donc dangereux.

Je précise que ce tuyau se trouve sur la façade d'un immeuble de 5 étages et donc dangereux pour tous les locataires.

Merci d'avance pour vos réponses.